

CHARTRE DE PARTICIPATION AU GROUPE-PROJET

Cette chartre est un document de référence qui exprime la philosophie et la démarche de participation, elle établit les valeurs, les objectifs et les engagements communs. Chaque membre du groupe-projet s'engage à s'investir de manière assidue et dans le respect de la chartre.

➤ Rappel sur l'intérêt de la participation citoyenne :

- **Valoriser l'expertise d'usage** des habitants dans sa diversité dans le souci de l'intérêt général.
- **Viser la production collective** de projets entre habitants et élus, en associant les acteurs le plus en amont possible et en suivant la mise en œuvre des propositions retenues.
- **Aider à la décision** publique tant dans les choix à faire sur les projets que dans les initiatives à conduire.

A noter que les démarches de participation citoyenne doivent s'articuler avec notre système de démocratie représentative. La décision finale concernant un projet est donc prise par le conseil municipal par délibération.

- **Créer une relation de confiance** entre administrés et élus, basée sur la proximité, une meilleure compréhension mutuelle et la transparence de l'action publique.
- **Favoriser et développer le lien social** en multipliant les rencontres, les partages d'expériences et les solidarités dans le village.

➤ Le déroulement du groupe-projet:

• **L'information:**

Un premier temps sera consacré à l'information sur le projet ainsi qu'aux contraintes techniques, juridiques, réglementaires et budgétaires. Ceci afin d'établir un diagnostic partagé par tous et de définir les limites liées à ces contraintes.

• **La mise en débat et la co-construction :**

Il s'agira de mobiliser l'intelligence collective par une mise en débat des différents points de vue au service de la co-construction du projet.

Pour ce faire, chaque acteur impliqué s'engage à mettre en commun son expertise, qu'elle soit d'usage ou technique, afin de construire ensemble la proposition qui réponde au mieux à l'intérêt général.

- **Le suivi :**

Une fois que le projet est élaboré puis acté par délibération du conseil municipal, le groupe suivra l'avancement du projet tout au long de sa réalisation. Il est dissout à la fin du processus.

- Les principes à respecter :

- **Une éthique de la discussion...**

Chaque personne impliquée dans le groupe-projet s'engage à travailler de façon constructive, dans un climat de tolérance, de respect et d'écoute mutuels. Les débats seront conduits dans un esprit de convivialité et de bienveillance, tout en garantissant l'expression d'une pluralité de points de vue nécessaire au travail commun de réflexion et à la construction d'un compromis dynamique.

La parole de chacun a une valeur et doit être écoutée. Respecter la parole de l'autre c'est ne pas l'interrompre, ne pas monopoliser la parole ni chercher à convaincre à tout prix. Pour faire avancer les échanges et le dialogue dans le sens de l'intérêt général, chacun devra donc faire l'effort de comprendre et d'accepter les avis contraires, sans amertume, ni rancune.

- Le groupe-projet doit s'inscrire dans un temps suffisant pour permettre **un réel approfondissement des sujets abordés.**

- **L'implication :**

Les habitants s'engagent à s'impliquer tout au long du processus.

Les élus s'engagent à suivre et à organiser le processus de participation, à apporter des réponses argumentées, à mettre en œuvre les engagements pris en concertation.

- **La transparence :**

Chaque participant au groupe-projet, habitant ou élu, s'engage envers les autres à partager et communiquer toutes les informations qu'il détient, afin que les débats puissent être fondés sur une confiance mutuelle.

Les deux élus référents du groupe-projet s'engagent à communiquer les comptes-rendus de chaque réunion aux participants et à faire part des décisions prises via les moyens de communication à leur disposition (site internet, affichage public, page Facebook, etc.).